

## E D I T O

Nous sommes heureux de vous présenter notre journal de la **CFDT** pour tous les salariés de **SOLOCAL**.

Vous y trouverez une compilation d'informations, sa ligne éditoriale et son ton sont clairement affirmés :

**responsable, démocratique et ambitieux. Encore mieux vous informer pour vous donner la garantie d'être écoutés, respectés, et vous permettre de mieux défendre vos droits et en conquérir de nouveaux.**

## MEDAILLE DU TRAVAIL

Sans préjuger des résultats de la négociation de la future Convention d'entreprise, la **CFDT** vous conseille de ne pas attendre... Pour la session de juillet 2024 les dossiers doivent être déposés avant le :

**1 mai 2024**



[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Il existe 4 échelons de médaille :  
argent 20 ans, vermeil 30 ans, or 35 ans, grande médaille d'or : 40 ans  
Vos représentants **CFDT** sont disponibles pour vous accompagner.

## Evolution de notre Régime frais de santé !!!



La direction a fait son choix, une augmentation de la cotisation de 7% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec le même niveau de garantie.  
La **CFDT** a demandé l'ouverture d'une négociation courant de l'année afin de réviser notre couverture frais de santé et prévoyance ainsi que les taux de cotisation.

## Sédentaires, commerciaux : Entre tensions et frustration...

**TELETRAVAIL** : Notre organisation syndicale **CFDT** a rappelé à la Direction son désaccord quant à la méthode choisie pour mettre en œuvre cette modification. Au-delà de la défiance qu'elle peut créer vis-à-vis de notre syndicat, du non-respect d'un accord d'entreprise, les salariés concernés ne comprennent pas cette décision qu'ils trouvent pour certains totalement dénuée de sens. Nous partageons ce désarroi, et notre échange avec la Direction ne nous a absolument pas convaincus de la valeur ajoutée de cette décision, qui va à l'encontre de la volonté de retrouver une dynamique collective. Le télétravail n'est pas antinomique avec la performance et le travail en groupe. Après la dénonciation par la Direction de la Convention d'entreprise, imposer cette nouvelle modification aux salariés, alors qu'ils exercent correctement leur travail avec un équilibre vie professionnelle/vie privée trouvé grâce au télétravail est majoritairement perçu comme une injustice supplémentaire. **En quoi renoncer aux jours de contingent fera-t-il sortir Solocal de la crise ?**

**FORCE DE VENTE TERRAIN** : Concernant les objectifs et portefeuilles, nous constatons des problèmes de cadrage, de gestion des impayés, et des objectifs jugés déraisonnables. Les ex-chasseurs, nouvellement affectés, rencontrent des difficultés dans leur nouveau poste, nécessitant une prise en compte de leurs besoins. Nous nous interrogeons sur l'augmentation des entretiens préalables à licenciement, particulièrement dans la population commerciale. La pratique des AIP pour les ex-chasseurs est mal vécue par cette population puisqu'ils viennent tout juste d'intégrer un nouveau poste. La montée en compétence des salariés ne doit pas forcément passer par un AIP... Cette pratique est source de démotivation pour la force de vente.

La **CFDT** a la volonté d'apporter sa contribution au travail nécessaire pour conduire Solocal vers la réussite et reste disponible pour échanger avec le Comex sur les sujets structurants.

## La conduite du changement doit se faire avec les salariés et non pas contre eux.

### Nbs simulateurs de rémunération



Télévente et Terrain

sont à votre disposition sur simple demande 😊

### Rappel des ponts



Ponts flottants :  
29/03, 16/08, 23/12  
Ponts fixes :  
10/05, 20/05

**Négociations 2023 sur les salaires minima dans la publicité : +7%****➤ Une augmentation significative :**

La **F3C CFDT** vient de signer un accord prévoyant une **augmentation des salaires minima conventionnels dans la publicité de 3 %** qui fait suite à celle de 4 % en mai dernier. A notre demande, cette augmentation s'applique de manière uniforme à tous les niveaux de la grille (ci-dessous) afin d'éviter l'effet « tassement de grille ». Ce nouvel accord s'applique à toutes les entreprises de la branche de la publicité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et au plus tard à la date de son extension qui devrait intervenir dans les semaines à venir ce qui est le cas pour Solocal.

Conséquences : augmentation des bas salaires (fixe + variable) inférieurs aux minima conventionnels, et de la prime d'ancienneté pour les employés, maîtrise et mets (à partir de 3 ans d'ancienneté).

**La CFDT Solocal demande l'ouverture des NAO sur les salaires****NIVEAUX DE SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS**

APPOINTEMENTS BRUT EN EUROS \* PENDANT 6 MOIS \*\*PENDANT UN AN

1ère catégorie : employés	Mensuels		2ème catégorie : techniciens/agts maîtrise	Mensuels		3ème catégorie : cadres	Mensuels	
	Mensuels	x 12		Mensuels	x 12		Mensuels	x 12
Niveau 1 (débutant*)	1 806	21 672	Niveau 1	1 960	23 520	Niveau 1 (débutant**)	2 400	28 800
Niveau 2	1 822	21 864	Niveau 2	2 018	24 216	Niveau 2	2 631	31 572
Niveau 3	1 839	22 068	Niveau 3	2 082	24 984	Niveau 3	3 102	37 224
Niveau 4	1 919	23 028	Niveau 4	2 208	26 496	Niveau 4	4 061	48 732

Cfdt:

**L'ADHÉSION SERVICES**  
c'est compris!

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à **tous les services inclus** dans le prix de mon adhésion...

Pour adhérer, remplissez la demande d'adhésion et remettez-la à un élu CFDT via le QR code ci-contre.



**REJOIGNEZ-NOUS**  
**CFDT.FR/ADHESION**

**RÉPONSES À LA CARTE SERVICE À L'ADHÉRENT**

Une question? Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations, etc).

**CNAS**

CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE

**SOUTIEN JURIDIQUE VOUS** n'êtes plus seul face à votre employeur, un défenseur syndical agréé ou un avocat vous représente.

**LA PRESTATION GRÈVE**

La CFDT est la seule à proposer à ses adhérents une caisse de grève qui indemnise leur perte de revenus en cas de grève.

**L'ASSURANCE****"VIE SYNDICALE" COUVRE**

les adhérents en cas de dommage corporel à l'occasion de leur activité syndicale.

**L'ASSURANCE****"VIE PROFESSIONNELLE"**

prend en charge les frais de défense en cas de mise en cause par un tiers dans l'exercice de sa profession si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié.

\*Services actifs à partir de 6 mois de cotisation.

La plateforme d'aide à la recherche d'emploi, de stage et de reconversion professionnelle.

**JOB**  
à la carte

**MaFormation Cfdt:**

Notre plateforme multimodale vous propose des modules *en 1 clic!* en e-learning, intégralement dédiés à la formation CFDT, en présentiel, en classe virtuelle ou en format mixte présentiel + distanciel.